

Annexe 8

AUTORISATION « EXPORTATEUR AGREE »

- pour la certification de l'origine sur facture dans les relations préférentielles de la Communauté (1)
- pour la pré-authentification des certificats A-TR dans le cadre de l'Union douanière CE/Turquie (1)

•
N° de l'autorisation :

FR000000 */ 0000**

*code numérique à 6 chiffres du bureau de douane dans la base Europa

** numéro à 4 chiffres, de l'autorisation délivrée dans la série continue propre au bureau

Bénéficiaire : Nom et prénom ou raison sociale de l'exportateur

Bureau de douane gérant la procédure :

Les marchandises désignées ci-dessous et objet de la demande n° sont admises
comme répondant aux conditions requises
pour être réputées originaires de la Communauté (2)

la présente autorisation est valable pour l'exportation vers les pays suivants (3) :

Fait à , le

Le grade et la fonction du signataire

Nom, prénom, signature et cachet du bureau de douane

(1) Rayer la ou les mentions inutiles

(2) ou d'un pays de la zone paneuromed le cas échéant

(3) identifier expressément les pays associés pour lesquels l'agrément est valable.